

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 796 accordant un passage de retour à Mme Blot (Gabrielle), épouse de M. Blot. administrateur adjoint des colonies... ..,.....

n° 796

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 1^S juin 1884

Vu le décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel coloniale

Vu le certificat de visite n° 1 en date du 23 juillet 1949 délivré par le conseil de santé de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un passage de retour par anticipation pour Alger (Algérie) est accordé à M Blot (Gabrielle), épouse de M. Blot (Lucien), administrateur-adjoint des colonies, accompagnée de sa fille âgée de cinq mois,

Art. 2

— M. Plot se rendra à Alger par voie maritime pour compter du 01 juillet 1949 et voyagera en 1 classe aux frais du budget local (assimilation 13 catégorie « B »).

Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

pour le gouverneur et par le délégué secrétaire général.

CHAMBOREDON